PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION DES PERSONNELS

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

Décret n° 2004-16 du 05 Février 2004
portant nomination du directeur central du commissariat du commandement de la logistique des forces armées congolaises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VISA

Vu la Constitution,
Vu le décret n° 2002-76 du 3 janvier 2002 portant création, attributions et organisation du commandement de la logistique des forces armées congolaises ;
Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n° 364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du gouvernement ;
Vu le décret n° 2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérims des membres du gouvernement.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE
DECRETE

DGAF/
MDN

Article premier : Le commissaire colonel **NGAKOSSO-NGAMA Aristide** précédemment en service à la direction générale de la surveillance du Territoire, est nommé directeur central du commissariat des forces armées congolaises en remplacement du commissaire colonel **MOPENDZA Ambroise** appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le commissaire colonel **NGAKOSSO-NGAMA Aristide** percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du commissaire colonel **NGAKOSSO-NGAMA Aristide**, sera enregistré, inséré au journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-16

Fait à Brazzaville, le 05 Février 2004

Denis SASSOU-NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la défense nationale,

Général de division Jacques Yvon NDOLOU

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

Rigobert Roger ANDELY.-